



COMMUNICATION

CP n° 47 du 19 mars 2015

COMMUNIQUE de PRESSE

Non-titulaires :

le recrutement par concours sabote la loi Sauvadet !

Le Sgen-CFDT se rejouit de la reconduction pour deux ans du dispositif de résorption de la précarité dit « Sauvadet ». Cependant, cette reconduction démontre aussi que le choix initial de la titularisation par concours empêche la réussite du dispositif. C'est pourquoi le Sgen-CFDT demande la reconvoication des jurys pour 2015 et le remplacement du concours par un examen professionnel pour tous.

Les premiers résultats de la session 2015 des recrutements réservés aux non-titulaires sont inacceptables. Le nombre de lauréats est très inférieur au nombre de postes à pourvoir. L'exemple de l'anglais est emblématique et justifie, à lui seul, le questionnement de la nature des épreuves et de la posture des jurys : 46 admis pour 185 postes ouverts. Qu'évalue-t-on chez ces personnels qui exercent depuis plusieurs années le métier d'enseignant en tant que non-titulaire ?

Ce processus de titularisation par concours, qui constitue une exception dans la Fonction publique, ne permet pas d'atteindre les objectifs du protocole d'accord de 2011. Choies par le ministère et les organisations syndicales à l'exception de la CFDT, ces modalités par concours sont préjudiciables aux personnels.

Pour le Sgen-CFDT, les agents contractuels ont des droits qu'il s'agit de défendre et de développer. Il exige que l'État respecte sa parole en reconvoquant les jurys afin que l'esprit de l'accord soit respecté pour 2015.

En conséquence, le Sgen-CFDT demande qu'un examen professionnel soit mis en place dans le cadre de la prolongation du dispositif Sauvadet pour les sessions à venir.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
PUBLIQUE

47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

contact presse Pierre FRUSTIER
Tel : 01 56 41 51 02 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr

Suivre le Sgen sur Twitter : [@infosgen](https://twitter.com/infosgen)